PROGRAMME DE FORMATION

Mon Accompagnateur Rénov' (MAR)

Maîtriser les étapes de l'agrément ANAH, monter les dossiers et sécuriser les parcours rénovation d'ampleur

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

Maîtriser le cadre réglementaire et les conditions d'indépendance pour déposer un dossier d'agrément auprès de l'ANAH.
Réaliser la visite initiale sur site et cadrer le projet de rénovation d'ampleur à partir de l'audit énergétique.
Bâtir le plan de financement optimisé en combinant les aides publiques (MaPrimeRénov', CEE, éco-PTZ).
Valider la conformité des devis RGE et sécuriser la visite post-travaux pour le versement du solde des subventions.
Exploiter les outils d'IA générative pour accélérer la rédaction des livrables et la vérification des pièces de chantier.

PUBLIC

Consultants, techniciens et auditeurs énergétiques indépendants.
Architectes, maîtres d'œuvre, économistes de la construction et assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO).
Dirigeants et cadres d'entreprises du bâtiment souhaitant filialiser ou développer une activité d'accompagnement dédiée.
Opérateurs du logement social ou de structures associatives d'information sur l'habitat.

DURÉE

Formation en distanciel: 14 heure(s) estimée(s) soir 2 jours
Animée en ligne et en direct avec le formateur .

Formation en présentiel ; 14 heures soit 2 jours

PRÉ- REQUIS

Disposer de connaissances solides sur les travaux d'efficacité énergétique et le fonctionnement des aides publiques à la rénovation. La détention d'une qualification en audit énergétique (ou sa préparation) constitue un atout recommandé.

COMPÉTENCES FORMATEUR(TRICE)

Dirigeant de BE thermique, AMO, Auditeur énergétique bâtiment, Thermicien, expériences professionnelles de plus de 10 ans en AMO et diagnostic réalisation de génie Climatique.
Formateur certifié, niveau expert intervenant auprès des clients de CDF depuis 2010.

Attention-Conditions strictes d'éligibilité à l agrément ANAH

Conformément à la réglementation, l'agrément Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) n'est pas ouvert à tout public. Seules les structures suivantes peuvent déposer un dossier d'agrément auprès de l'ANAH :

Les Auditeurs énergétiques qualifiés RGE Études (OPQIBI 19.11 ou QUALIBAT 8731) ou diagnostiqueurs certifiés pour l'audit.
Les Architectes et sociétés d'architecture inscrits à l'Ordre.
Les opérateurs historiques (Espaces Conseil France Rénov', structures déjà agréées par l'Anah, collectivités territoriales et leurs groupements).
Les Sociétés de Tiers-Financement (STF).

Si vous ne disposez pas encore de la qualification d'auditeur énergétique, nous vous invitons à suivre au préalable notre formation Audit Énergétique en Maison Individuelle.

Ce label est décerné par la Branche architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par l'OPCO des Entreprises de Proximité (OPCO EP).

Mon Accompagneur Rénov' (MAR)

Maîtriser les étapes de l'agrément ANAH, monter les dossiers et sécuriser les parcours réno

Jour 1

Jour 1 : Le cadre légal et les conditions d'agrément ANAH

Séquence 1
Le cadre légal et les conditions d'agrément ANAH :Contexte réglementaire : l'article L. 232-3 du Code de la construction et de l'habitation.
Les critères d'éligibilité pour obtenir l'agrément d'Accompagnateur Rénov' auprès de l'ANAH.
Les règles strictes d'indépendance, de neutralité et de non-conflit d'intérêts vis-à-vis des entreprises de travaux.
Constitution du dossier d'agrément : périmètre d'intervention, moyens techniques, humains et assurances requises.

Séquence 2
Rôle et périmètre des missions obligatoires du MAR :
La visite initiale du logement : évaluation technique, repérage de la précarité et de l'indécence.
Analyse des besoins des occupants : confort d'hiver, confort d'été et usages au quotidien.
Articulation entre l'audit énergétique initial et la définition du programme de travaux.
Rédaction du contrat d'accompagnement et présentation de l'engagement au propriétaire.

Utiliser l'IA générative pour synthétiser instantanément vos notes de visite en comptes rendus clairs. Vous générez ainsi des explications techniques parfaitement accessibles aux particuliers sans perdre de temps de rédaction.

Jour 2

Jour 2: Ingénierie financière, suivi des travaux et clôture du dossier

Séquence 3
Montage du plan de financement et ingénierie des aides publiques :
Le barème MaPrimeRénov' Parcours Accompagné selon les catégories de revenus ANAH.
Mobilisation et optimisation des financements complémentaires :
Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), aides locales, caisses de retraite.
Mécanismes bancaires de transition : éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), prêt avance rénovation (PAR) et avances de subventions.
Calcul précis du reste à charge et sécurisation du plan de trésorerie du ménage.

Séquence 4
Assistance à la consultation des devis et choix des entreprises :
Vérification de la conformité des devis : mentions obligatoires, labels RGE requis par geste et critères techniques d'éligibilité.
Aide neutre à la décision pour le propriétaire sans empiéter sur la maîtrise d'œuvre.
Suivi de réalisation et validation post-travaux :
Les points d'alerte lors de la visite sur site en cours de chantier.
La visite post-travaux : constat visuel de l'achèvement, contrôle des factures acquittées et conformité des équipements posés.
Rédaction du rapport de fin d'accompagnement.
Dépôt du dossier de solde sur la plateforme officielle de l'ANAH pour le versement des subventions.

Suite jour 2

Atelier méthodologique — Optimisation du temps et IA : Découvrez comment automatiser le contrôle des devis d'artisans à l'aide d'invites d'IA ciblées pour diviser par deux votre temps de traitement administratif.
Cette méthode permet de sécuriser vos dépôts de dossiers ANAH tout en libérant un temps précieux sur le terrain.

Ce label est décerné par la Branche architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par l'OPCO des Entreprises de Proximité (OPCO EP).